

Berloz, le 22 novembre 2024

Conformément aux articles L1122-3 al.3, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance d'installation du **CONSEIL COMMUNAL** nouvellement élu, qui se tiendra le **lundi 2 décembre 2024 à 19h30** en la salle du Conseil, Rue Antoine Dodion 10, 4257 Berloz.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Conseil communal - Présidence temporaire selon l'article L1122-15 - Communication
2. Élections communales - Validation du résultat du scrutin du 13 octobre 2024 - Communication
3. Conseil communal - Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment des conseillers communaux élus
4. Conseil communal - Désistement(s) en vertu de l'article L1122-4 du CDLD - Prise d'acte
5. Conseil communal - Tableau de préséance - Arrêt
6. Conseil communal - Composition des groupes politiques - Prise d'acte
7. Conseil communal - Démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale - Prise d'acte
8. Conseil communal - Pacte de majorité - Période 2024-2030 - Adoption
9. Conseil communal - Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment du Bourgmestre
10. Conseil communal - Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment des Echevins
11. Conseil communal - Installation d'un(e) Président(e) - Décision
12. CPAS - Elections de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques - Validation
13. Police - Election d'un conseiller auprès du Conseil de la Zone de Police de Hesbaye - Décision

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,



Antoine Rizzo



La Bourgmestre,



Béatrice Moureau